

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire le mercredi 13 mars, s'est réuni le Luni 25 septembre à 18 h 30 en Mairie sous la Présidence de Jean-Luc TANNEAU, Maire.

Étaient présents :

Nom-prénom	Présent	Absent	Donne procuration à Ou signature	Heure d'arrivée	Heure de départ
BARBET Sylvie		X	René-Claude DANIEL		
BIET Thomas		X	Roger PERON		
BODERE Christian	X				
CIPRIANO Evelyne	X				
COCHOU Christine	X				
DANIEL René-Claude	X				
DEFANTE Antoine		X	Jean Luc TANNEAU		
GLEHEN Danièle		X	DANIEL LE BALCH		
GODEC Pascal	X				
GUEGUEN Johan		X	Christian BODERE		
KERRIOU Christian		X	Charles SEITHER		
LE BALCH Daniel	X				
LE CLEACH Henri	X				
LE CORRE Gaëlle	X				
LE GALL Gaëlle		X	Christine COCHOU		
LE GOFF Françoise	X		Laure VOLANT	18 h 40	
LOPERE Lénaïg	X				
PERON Roger	X				
RANZONI Michèle	X				
SEITHER Charles	X				
STRUILLOU Audrey	X				
TANNEAU Jean-Luc	X				
VOLANT Laure	X				

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents 17 au début de la séance
- votants 18 à partir de la question 4

Secrétaire de séance : Michèle RANZONI

Conseil municipal du 24 mai 2024 à 18 heures

Salle du Conseil Municipal

10) Del2024-037. Signature d'une convention d'autorisation d'occupation et d'entretien du domaine public routier du Département du Finistère

Nomenclature : 3.5. Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Les communes de Penmarc'h, Le Guilvinec, Treffiagat, Plobannalec-Lesconil et Pont-l'Abbé sont historiquement reliées par le tracé de l'ancien Train Birinik. Cet itinéraire a été identifié comme structurant pour le réseau cyclable du Pays Bigouden dans le Schéma directeur vélo de l'ouest Cornouaille.

L'itinéraire « Birinik » a vocation à relier efficacement ces communes et à servir de support pour un maillage plus fin, y compris vers les communes et quartiers voisins.

La commune de Pont-l'Abbé porte la maîtrise d'ouvrage du projet. La commune du Guilvinec a délégué la maîtrise d'ouvrage des travaux liés à l'aménagement de l'itinéraire cyclable du Birinik à la commune de Pont-l'Abbé dans une délibération du 25 mars dernier.

Parmi les aménagements prévus sur la commune du Guilvinec, les travaux de sécurisation de la traversée de la RD57 au carrefour de la rue Lagad Yar et de l'Avenue de la République se situent sur le domaine routier départemental.

Les travaux réalisés par la Commune de Pont-l'Abbé sont les suivants :

- Matérialisation du circuit vélos par le biais de pictogrammes, marquage au sol et signalisation verticale de police ;
- Modification de l'îlot central, des traversées piétonnes au Nord du giratoire et Sud à l'entrée de la Rue du Stade puis reprise des bordures.

Les aménagements réalisés resteront dans le domaine routier départemental.

La convention a pour objet :

- D'autoriser la commune de Pont-l'Abbé à réaliser sur le domaine public routier départemental les aménagements programmés et validés précédemment par les services départementaux ;
- De définir les caractéristiques des travaux à réaliser ;
- De déterminer la maîtrise d'ouvrage ;

- De définir la participation financière du Conseil Départemental ;
- De définir les modalités d'entretien de ces aménagements lors de leur mise en service.

Par la convention, la commune du Guilvinec sera en charge de l'entretien permanent de l'aménagement autorisé, à l'exception de la chaussée de la route départementale.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation et d'entretien relative à l'aménagement du carrefour de la rue Lagad Yar et de l'Avenue de la République situé sur le domaine routier départemental (RD57) ;
-
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait au Guilvinec, le 24/05/2024

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

LE MAIRE

A blue circular official stamp of the Municipality of Guilvinec is visible. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE GUILVINEC' around the perimeter and 'LE MAIRE' in the center. A black ink signature is written over the stamp.

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com